

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 NOVEMBRE 2009 - 19H00

Présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, Mme MEGE, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Excusés ou absents : M. PHILIPPE (procuration à M. ESTIER), M. BEDABOUR (procuration à M. CHAPTARD) et M. FRANCISCO.

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire .

Le compte-rendu de la séance du 23 octobre est adopté par le Conseil Municipal.

Intercommunalité :

Le Maire relate les dernières réunions avec Manzat Communauté qui ont notamment porté sur l'organisation en terme de personnels et la mise en place des commissions de travail au sein des élus.

Travaux :

1) travaux école :

Des travaux dans le préau de l'école primaire (carrelage, peinture et plafond) pourraient être réalisés.

2) travaux Billet :

L'entreprise Billet, chargée de réaliser les travaux du secteur des Dômes et de la rue des Noyers (2^{ème} tranche), ne les a pas encore terminés. Elle a été destinataire d'une lettre recommandée lui demandant expressément de respecter ses engagements et d'adopter un comportement professionnel.

3) ex-école de Comps :

Les locataires de l'appartement ayant déménagé, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour retenir un architecte afin de réhabiliter ce bâtiment et d'améliorer son fonctionnement pour les manifestations associatives ou familiales.

4) Eclairage public – illuminations 2009 :

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public « Illuminations 2009/2010 », estimés par le S.I.E.G. à : 3 800,00 €. H.T. et d'accepter de verser un fonds de concours égal à 50 % soit 1 900 € éventuellement revu en fin de travaux suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Plan local d'Urbanisme :

Une réunion technique a été organisée avec le cabinet BAUTIER-RANOUX pour faire le point sur l'avancement du PLU et le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse d'aménagement concernant le secteur rue de la Chartreuse situé entre la maison Batisse et le chemin des Creux.

Terrain Rougier :

Suite au courrier adressé à M. ROUGIER, ce dernier accepte de céder gratuitement à la Commune une superficie de 635 m² qui sera nécessaire pour créer une voie d'accès nécessaire à la desserte des terrains à urbaniser au sud ouest de Comps (arpentage établi par M. RECHOU, Géomètre-expert).

Classement de parcelles dans le domaine public communal :

Le Conseil Municipal, prenant acte des conclusions favorables du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique s'est déroulée du 13 au 27 octobre 2009, décide de demander le classement dans le domaine public communal de 91 parcelles acquises par la Commune pour la création, le redressement et l'élargissement de voies communales.

Déclassement et vente du chemin des Bruyères et d'une section de la V.C. n°23 :

Le Conseil Municipal, prenant acte des conclusions favorables du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique s'est déroulée du 13 au 27 octobre 2009, décide le déclassement du domaine public communal du chemin des Bruyères d'une part et d'une section de la V.C. n°23 d'autre part. Ces biens sont vendus à la société Aubert et Duval au prix de 7,65 € le m² (sur la base du classement au POS), pour un montant total de 45 242,10 € (7,65 € X 5 914m²) et le Maire est autorisé à signer l'acte notarié.

Acquisition d'une parcelle de terrain à la société S.I.M.A. :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir à la société S.I.M.A. la partie (b) issue de la division la parcelle AM n°118, qui empiète sur la voie communale n°23, au prix de 7,65 € le m² soit un montant de 5 194,35 € (7,65 € X 679 m²) et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié.

Acquisition d'une bande de terrain à Mme MASSY :

Le Conseil Municipal envisage l'acquisition à Mme MASSY d'une bande de terrain située route des Fades, objet de l'emplacement réservé n° 2 au POS, pour améliorer la sécurité le long de cette route très fréquentée. Le Maire est chargé de ce dossier.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain portant sur la ou les parcelle(s) :

- la parcelle, incluant une habitation, cadastrée AP n°325 vendue 130 000,00 € (dont 610 € de biens mobiliers) par M. et Mme FIEULAINÉ au profit de M. BESSERVE ;
- la parcelle, d'une superficie de 1587 m², issue de la division de la parcelle cadastrée AK n°290 vendue 12 500,00 € par Mme MASSY au profit de M. DA CUNHA et Mlle AUBERT.

Réforme des Collectivités territoriales : demande de maintien de clause de compétence générale et garantie de l'autonomie fiscale et financière des Départements :

Le Conseil Municipal demande au Président de la République, au Gouvernement et au Parlement de :

- maintenir aux départements la clause de compétence générale, pour leur permettre de continuer à exercer pleinement leurs missions de solidarité, notamment en direction des communes et de leurs groupements ;
- garantir l'autonomie fiscale et financière des départements pour qu'ils puissent exercer cette compétence générale et assurer à nos concitoyens les services publics de proximité qu'ils sont en droit d'attendre.

Subvention exceptionnelle pour un opéra sur le thème de la mine :

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € au SMAD des Combrailles (BP 123 171 €) pour l'organisation d'un opéra sur le thème de la mine, impliquant une centaine de jeunes français et polonais dont quinze sont issus de l'Union Musicale en Combrailles, de la conception, à l'interprétation jusqu'à la réalisation des décors. Cet opéra fantastique sera joué en avril 2010 en France dans trois cités minières : le 16 à Messeix, le 17 à Brassac les Mines et le 18 à Montjoie (Youx) et en Pologne (région minière de la Silésie) en août 2010.

Location des gradins de la commune SMAD des Combrailles et mise à disposition de personnels :

Le Conseil Municipal accepte le tarif forfaitaire de 5 000 € pour les 11 jours de location des gradins de la Commune par le SMAD des Combrailles et de mettre à disposition du personnel technique pour assurer le transport, l'installation et le démontage des gradins (9, 17 et 19 avril 2010), avec l'aide d'une équipe de bénévoles du SMADC.

Maintenance du logiciel "Cassis" :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le contrat de suivi du logiciel "Cassis" (cadastre et cartographie) proposé par la société SISTEC pour un montant annuel H.T. de 955,20 € et d'autoriser le Maire à le signer. Les dispositions du présent contrat prendront effet au 1^{er} janvier 2010 pour se terminer le 31 décembre 2012.

Personnel - contrat de prévoyance collective maintien de salaire :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat de prévoyance collective maintien de salaire proposé par la M.N.T. à compter du 1^{er} janvier 2010, pour un taux de cotisation de 1,48 % contre 1,69 % proposé par la MCD (assurance actuelle qui proposait une augmentation de taux de 1,42% actuellement à 1,69 % soit une augmentation de 19,01 %) pour des prestations identiques. Le Maire est autorisé à le signer.

N.B. : La MCD ayant finalement accepté de maintenir le taux à 1,42 %, le contrat avec la MNT n'a pas été visé.

Convention avec l'U.D.S.P. 63 :

Le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention à intervenir avec l'U.D.S.P. 63 pour l'organisation d'un stage de « Prévention Secours Civique niveau 1 » (journées du 30 janvier et 06 février 2010) au coût de 490 € (frais de déplacement et de repas des formateurs non inclus) et autorise le Maire à signer la convention.

Chaque responsable relate au Conseil Municipal les dossiers en cours d'étude : P. ESTIER pour la commission DEVELOPPEMENT COMMUNAL (régie d'activités) ; J. LONCHAMBON pour la commission SOLIDARITE (antenne Secours Populaire) ; J. REINICHE pour la commission CULTURE JEUNESSE (Formation 1^{er} secours, déménagement du RASED et transport scolaire) ; S. DUGOURD pour la commission TERRITOIRE (bornage de terrains impasse de la Chaume, vente des biens de section de Tournobert, protection des récoltes et mise en place de la REOM au sein du SICTOM) ; M. CHAPTARD pour la commission VOIRIE, BÂTIMENTS, TRAVAUX (travaux de l'équipe technique) et G. GIRARD pour la commission VIE COLLECTIVE.

La séance est levée à 22 heures 00.